

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 71 (1945)

Heft: 10

Artikel: L'avenir de l'industrie suisse d'exportation

Autor: Neeser, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-54090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. ÉPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; Ch. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderan 475, LAUSANNE.

Publicité :

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. ÉPITAUX, architecte.

SOMMAIRE : *L'avenir de l'industrie suisse d'exportation*, par M. le Dr h. c. R. NEESER, ingénieur. — *Halle de gymnastique et de sports avec aménagement d'un terrain de jeux, au Locle (Neuchâtel)*. — *Ecoles d'ingénieurs et d'architecture de l'Université de Lausanne : Un cours de culture générale*. — **CARNET DES CONCOURS**. — **SERVICE DE PLACEMENT**.

L'avenir de l'industrie suisse d'exportation

par M. le Dr h. c. R. NEESER, ingénieur,
administrateur-délégué des Ateliers des Charmilles S. A., à Genève¹.

Introduction.

Ce n'est pas sans quelque inquiétude que je me présente devant vous, car le sujet que je vais aborder, bien que figurant au premier plan de mes préoccupations comme de celles de tous les industriels suisses qui ne peuvent subsister sans l'appui des marchés étrangers, sort tout de même quelque peu du cadre de mon activité courante et, pourquoi ne pas l'avouer, sous certains de ses aspects, de celui de mes compétences.

Les questions qui se posent journalement à l'ingénieur ne sont certes pas toujours faciles à résoudre, mais il s'agit généralement de problèmes d'ordre purement technique, qui peuvent être énoncés avec clarté, et où les hypothèses susceptibles de modifier les résultats sont non seulement limitées en nombre, mais encore plausibles et vraisemblables, en sorte que, dans cette lutte entre l'homme et la matière, l'ingénieur, grâce aux ressources de la science et aux données de l'expérience, a bien des chances de triompher.

Il n'en est malheureusement pas de même lorsque l'on s'attaque aux problèmes de l'après-guerre, notamment à ceux qui ressortissent au secteur économique. L'étude méthodique des crises passées permet, certes, d'établir les lois

générales de leur évolution ; elle fournit aux économistes de précieuses indications, mais elle ne saurait, à elle seule, créer un terrain suffisamment solide pour y échafauder l'avenir, lorsque celui-ci succède à un bouleversement aussi général que celui qui est la conséquence de la guerre actuelle. Cet avenir est en fait farci d'inconnues et tissé d'hypothèses dont nul ne peut prévoir si, et dans quelle mesure, elles se réaliseront. Le passé, même récent, celui de la précédente guerre mondiale présent encore à la mémoire de tout homme d'âge mûr, ne saurait à mon avis servir de point de comparaison. Il serait sans doute imprudent, voire téméraire, d'inférer de ce qui s'est passé alors, à ce qui se passera demain, sur le plan économique, lorsque enfin les peuples pourront songer à la paix et s'attelleront à la reconstruction du monde démolé. Certes, les journaux ont abondamment parlé de plans interalliés qui cherchent à résoudre une quantité de problèmes, internationaux, économiques, politiques, sociaux et autres, mais où le commun des mortels a cependant de la peine à trouver de quoi satisfaire son légitime et ardent désir de sonder l'avenir. Il ne s'agit plus des problèmes techniques dont je vous parlais tout à l'heure, car il n'est plus question d'une lutte où l'homme et la matière sont les seuls combattants, mais bien d'un vaste conflit où les hommes et les peuples, tous les hommes et tous les peuples, interviennent avec leurs défauts individuels et collectifs, leurs égoïsmes et leurs appétits, leurs amitiés et leurs haines ; et je crains fort que ces dernières, exacerbées par des années d'indicibles souffrances accumulées par tant de ruines matérielles et morales, n'empêchent, pour longtemps encore, l'avènement de cette collaboration entre vainqueurs et vaincus, sans laquelle l'économie mondiale ne saurait retrouver un équilibre stable.

Or, il est évident que notre petit pays, qu'il le veuille ou non, subira l'influence d'événements extérieurs dont il n'est pas maître, et qu'il ne retrouvera son assiette sur le plan

¹ Conférence faite, à fin janvier 1945, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, à la demande de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et de la Société neuchâteloise de science économique. Ce texte a été publié au numéro 37 des *Bulletins de l'Union centrale des associations patronales suisses*. Malgré la diffusion qui lui fut déjà donnée, nous n'hésitons pas à le reproduire dans nos colonnes, étant donné l'actualité du sujet. (Réd.)

économique que lorsque se seront calmés les remous qui, autour de lui, secoueront l'humanité.

C'est pourquoi, et c'est à cela que je voulais en venir, il me paraît impossible — ou tout au moins prématûr — de vouloir établir, aujourd'hui déjà, des pronostics même approximatifs sur l'avenir de nos exportations, sauf à encourir le reproche mérité de faire œuvre d'imagination, voire de fantaisie. Mais cela ne veut nullement dire que parce que nous sommes incapables de discerner avec quelque certitude ce que nous réserve cet avenir, nous devions nous croiser les bras et rester inactifs. Il nous faut, au contraire, aborder ce problème avec courage, y consacrer le meilleur de nos efforts et prendre dès maintenant les mesures que nous jugerons nécessaires pour préparer l'après-guerre et, notamment, pour trouver « coûte que coûte », selon la promesse ancienne d'un conseiller fédéral, du travail pour chacun, afin de combattre le chômage qui ne manquera pas d'intervenir à l'heure où les nombreux soldats, actuellement sous les armes, une fois rendus à la vie civile, devront reprendre leurs occupations aux champs, à l'atelier ou au bureau. Or — et je pense que vous serez en cela d'accord avec moi — il faut rendre hommage à nos autorités fédérales qui, depuis longtemps, dès avant le début du conflit actuel, se préoccupent de ces importantes questions. D'éminents spécialistes appelés comme collaborateurs par le Conseil fédéral, appuyés dans leurs efforts non seulement par les services intéressés de la Confédération, mais aussi par les grandes associations économiques et industrielles du pays, consacrent aux multiples aspects du problème leur intelligence, leur expérience et leur temps.

C'est aux travaux de ces spécialistes et à ceux des commissions dont ils se sont entourés que j'ai d'ailleurs emprunté l'essentiel des renseignements qui font l'objet de cette causerie. Vous aurez peut-être eu connaissance de ces efforts, soit par les analyses qu'en a faites la presse quotidienne, soit par les publications éditées par le Département fédéral de l'économie publique ou par les bureaux qui en dépendent. Les chroniques financières de nos quotidiens et de nos principaux établissements bancaires s'en sont d'ailleurs également fait l'écho ; en outre, d'éminents conférenciers ont fait connaître au public les résultats de leurs réflexions et de leurs études, parmi lesquels je citerai M. le conseiller national Speiser, chef de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, M. le colonel Kaufmann, directeur de cet office, M. le Dr W. Boveri, président du Conseil d'administration de la maison Brown, Boveri & Cie S. A., à Baden, M. Niesz, ingénieur-directeur de Motor Columbus¹, M. Rosset, professeur à l'Université de Neuchâtel, et d'autres encore, en sorte que je m'excuse si cette courte analyse ne vous ouvre pas de nouveaux horizons.

L'exportation est une nécessité vitale pour notre pays.

Je rappellerai tout d'abord cette vérité évidente, à savoir que le sol de notre patrie est incapable de pourvoir à l'existence matérielle de la totalité de ses habitants. C'est, en partie du moins, l'inéluctable rançon des beautés naturelles dont elle est parée et dont, à juste titre, nous sommes fiers, mais qui rendent impropre à toute culture une très importante fraction de la surface du sol national. De ce fait, plus du tiers, voire presque la moitié de notre population ne peut vivre que grâce à l'importation des biens nécessaires

à sa subsistance. Mais pour arriver à payer ces marchandises importées, il nous faut les échanger contre d'autres qu'à notre tour nous devons exporter.

Or, que pouvons-nous exporter ?

Il ne saurait être question des *produits de notre sous-sol*, extrêmement pauvre en richesses naturelles. Les quelques rares gisements de minerai de fer ou de combustible, de qualité médiocre d'ailleurs, que nous possédons, ne sauraient constituer une monnaie d'échange en temps normal. Ils sont insignifiants en quantité et d'un prix de revient beaucoup trop élevé. On ne les exploite d'ailleurs avec quelque énergie que lorsque se fait sentir la carence de nos fournisseurs habituels, par exemple en période de guerre, alors que nos frontières sont fermées plus ou moins hermétiquement à l'importation.

En temps ordinaire, nous exportons *certaines produits de notre agriculture*, mais en quantité très limitée et lorsque, à notre tour, nous sommes à même de pouvoir importer les fourrages et tourteaux nécessaires à l'alimentation de notre cheptel national.

Céderons-nous *nos forces hydrauliques* ? Certes le pays en est largement doté et une fraction de cette précieuse denrée qu'est l'énergie électrique peut servir et sert effectivement de marchandise exportable, de monnaie d'échange avec certains pays limitrophes qui, en revanche, nous fournissent diverses matières premières, notamment les combustibles et les métaux nécessaires à la vie de nos industries.

Permettez-moi d'ouvrir à ce sujet une parenthèse. Les sociétés distributrices d'énergie électrique se souviennent encore des angoisses par lesquelles elles ont passé au cours de l'hiver 1941-1942 et les consommateurs n'ont certainement pas oublié les restrictions qui leur furent alors imposées. L'été précédent avait été marqué par une sécheresse extraordinaire et persistante, en sorte que les réserves d'eau de nos accumulations naturelles et artificielles étaient loin d'être complètes au début de l'hiver ; les services compétents de l'Office de guerre se virent de ce fait contraints d'imposer à l'ensemble de la population, dès l'automne 1941 déjà, des mesures restrictives importantes dans l'emploi de l'énergie électrique.

L'hiver qui suivit fut, de surcroît, particulièrement sec et froid, à telle enseigne qu'à la fin de février 1942, soit deux mois environ avant le retour normal des eaux provenant de la fonte des neiges et des pluies printanières, nos lacs d'accumulation étaient pratiquement vides de leur précieux contenu en eau motrice. Il s'en fallut de peu que de nouvelles restrictions, qui auraient immanquablement provoqué l'arrêt partiel du travail dans l'industrie et entraîné un chômage certain, fussent mises en vigueur. Toutes les dispositions avaient été prises dans ce but : suppression de l'énergie électrique servant au chauffage de l'eau ou des locaux partout où cela paraissait encore possible ; travail de nuit pour certaines industries afin d'utiliser au mieux l'énergie nocturne des usines au fil de l'eau, et de ménager par là les réserves accumulées, etc., etc. Fort heureusement, un radoucissement inespéré de la température intervint en mars, qui rétablit rapidement la situation, remplissant même quelque peu les lacs vidés, ce qui permit de faire intervenir à nouveau les énergies accumulées dans le courant des mois d'avril et de mai suivants.

L'alerte avait été chaude et des voix se sont fait entendre dans la presse pour protester contre le fait que, tandis qu'on imposait à nos populations des mesures draconiennes dans l'emploi de l'énergie électrique, la Suisse continuait à en exporter dans certains pays voisins. Or, il convient tout

¹ Voir l'étude de M. Niesz, intitulée : « La participation suisse à la reconstruction économique de l'Europe », qui a paru dans le numéro 49, du 8 décembre 1944, du *Journal des Associations patronales*.

d'abord de rappeler que l'énergie électrique exportée, est en général, de l'énergie de déchet, c'est-à-dire de l'énergie d'été que nous possédons en abondance, ou de l'énergie de nuit dont nous n'avons tout de même pas l'emploi ; il faut dire encore que les exportations de ce précieux fluide avaient été réduites dans toute la mesure compatible avec les conventions existantes et que même certains grands producteurs d'électricité, excipant du cas de force majeure, avaient non seulement supprimé purement et simplement, dès la fin de l'été 1941 déjà, toute fourniture d'énergie à l'étranger, mais en avaient même importé afin de faciliter le remplissage de leurs bassins d'accumulation. Il faut d'autre part bien se rendre compte que nous exportions cette énergie parce que c'était la condition *sine qua non* pour recevoir en échange des produits tels que fers, aciers et combustibles dont nous avions un besoin impérieux tant pour le maintien du travail dans nos industries métallurgiques, chimiques ou autres que pour l'accomplissement du programme de notre défense nationale. Ce n'est donc pas de gaîté de cœur, mais bien poussé par des nécessités inéluctables, que l'Office de guerre nous a supprimé, ou du moins limité, à cette époque, l'emploi des boilers, des radiateurs électriques et de divers autres appareils et, de plus, a menacé l'industrie de ses foudres, si elle dépassait les contingents mensuels qui lui avaient été attribués.

Cette alerte déclencha également une campagne en vue de l'utilisation plus complète des forces hydrauliques encore disponibles chez nous. Il est de fait que l'accroissement de la consommation de l'énergie dans tous les domaines de notre vie économique laissait prévoir que, si nous ne nous y prenions pas à temps, nous risquions, dans un avenir prochain, de nous trouver à court d'énergie et surtout d'énergie d'hiver. Or, la construction d'usines hydro-électriques, notamment d'usines à accumulation saisonnière, c'est-à-dire de celles dont nous avons le plus urgent besoin, exige plusieurs années de travaux, car les ouvrages importants destinés à créer les accumulations nécessaires, notamment les barrages et leur appareillage, sont généralement situés à une altitude telle que seuls les mois d'été peuvent être utilisés pour leur exécution. C'est ce qui amena deux de nos grandes associations nationales, l'Association suisse des électriciens et l'Union des centrales suisses d'électricité, à établir, en 1941 déjà, un programme de travaux qui, s'il pouvait être exécuté complètement, nous permettrait de faire face, pendant dix ans au moins, à l'accroissement probable de nos besoins futurs.

Malheureusement des difficultés de toute nature ont empêché jusqu'ici de mettre intégralement ce programme en chantier.

D'une part, les producteurs d'énergie électrique hésitent à se lancer dans des travaux qui, à l'heure actuelle, exigent une mise de fonds atteignant presque le double de celle d'avant-guerre ; de plus, certaines matières premières importantes font défaut qui doivent nécessairement être importées parce que nos stocks en sont démunis et que notre sous-sol ne peut pas nous les fournir ; or, leur livraison par l'étranger est actuellement trop aléatoire, voire impossible, les pays belligérants qui devraient nous les livrer ayant d'autres besoins à couvrir. Enfin, et c'est là un obstacle d'autant plus difficile à vaincre parce qu'il est d'ordre psychologique surtout, certaines des usines hydro-électriques à créer ne peuvent remplir leur but de réserves pour l'hiver qu'à la condition de transformer en lacs d'accumulation des vallées entières, ce qui implique parfois non seulement la disparition de terrains cultivables, mais encore celle de villages floris-

sants, entraînant l'exode de leurs habitants vers d'autres régions. Lorsqu'il s'agit de pierriers ou de pâturages estivaux et non de régions habitées toute l'année, les difficultés d'achat ou d'expropriation de ces terrains sont relativement faciles à vaincre ; mais ces difficultés augmentent, les oppositions se multiplient et deviennent irréductibles lorsque les contrées qu'il s'agit d'inonder sont habitées par une population qui y trouve les éléments de sa subsistance. L'expérience du Rheintal, il y a plus d'un an, l'a prouvé, où les habitants des villages importants de Splügen, Medels et Sufers ne voulaient pas se résigner à voir disparaître sous les eaux accumulées leurs champs et leurs maisons, et repoussèrent à une importante majorité les demandes de concession sollicitées. Tout récemment encore, les journaux nous ont informé que nos Confédérés de la vallée d'Urseren, qui prend naissance au pied nord de la Furka et s'étend jusqu'à Andermatt en passant par les pittoresques villages de Realp et de Hospenthal, se seraient prononcés à l'unanimité, sauf quelques rares abstentions, contre un projet qui noierait leur vallée et engloutirait la petite ville d'Andermatt sous une tranche d'eau de près de 200 mètres d'épaisseur. En fait, et sous cette forme, cette information est inexacte ; il résulte des renseignements qui nous sont parvenus ultérieurement qu'il s'agissait non pas d'une votation, c'est-à-dire d'une consultation à laquelle nécessairement tous les intéressés auraient été invités à prendre part, mais d'une simple récolte préalable de signatures ; ce résultat ne reflète donc pas l'opinion générale de la région.

Mais, quoi qu'il en soit, on comprend l'attitude de ces populations auxquelles on demande ni plus ni moins d'abandonner pour d'autres lieux la terre que leurs aïeux ont toujours habitée, que les générations précédentes ont fécondée de leur travail, ce coin de pays qui est leur bien, leur véritable patrie, leur raison d'être, où ils espèrent, une fois leur tâche accomplie, goûter à leur tour un dernier sommeil aux côtés des leurs. Cet exode qu'on leur propose, il est naturel qu'ils hésitent à l'accepter, même lorsqu'on leur promet à la fois de remplacer par d'autres, pour le moins aussi fertiles, les champs qu'ils devraient abandonner, et de rebâtir plus beau qu'avant leur clocher, autour duquel se grouperont leurs nouvelles demeures, fussent-elles plus spacieuses, plus modernes et plus confortables que les anciennes. Et cependant, s'ils consentaient à ce très réel sacrifice, tous seraient assurés de retrouver un foyer, un toit et leur pain quotidien, alors qu'une insuffisance dans les disponibilités en énergie électrique risquerait d'acculer au chômage des milliers de leurs compatriotes des régions industrielles qui, eux, ne sauront pas, sauf à quitter définitivement la mère-patrie, ni où reposer leur tête, ni où trouver le travail nécessaire à leur subsistance et à celle de leur famille.

Alors ? Où est la solution équitable, celle qui, écartant résolument et où qu'ils se manifestent, les appétits égoïstes et particuliers, répartirait entre tous les intéressés les inévitables sacrifices qu'elle comporte et ferait triompher notre belle devise : « Un pour tous, tous pour un » ? Il appartient d'ailleurs aux autorités fédérales de résoudre les conflits de cette nature. En ce qui me concerne, je ne puis que souhaiter que les passions soulevées de part et d'autre au cours d'intervention peuvent-être sincères, mais souvent maladroites et parfois tendencieuses, par des polémistes insuffisamment documentés, finissent par s'apaiser et qu'une décision interviennne qui soit conforme aux intérêts légitimes de la collectivité nationale.

Mais j'ai hâte de revenir à l'examen des principales sources de produits exportables dont dispose notre pays. Celles que je viens d'énumérer, je l'ai déjà dit, sont bien loin de suffire au paiement de nos importations, même si on y ajoute les produits des échanges invisibles, soit ceux du tourisme, des assurances et le revenu des capitaux suisses à l'étranger.

Il faut donc que nous exportions autre chose encore, et en quantités considérables. Et cet autre chose, que nous devons tirer de notre propre substance, nous le demanderons au travail indigène, à celui de nos savants, de nos techniciens, de nos ouvriers. Nous exporterons et vendrons ce travail après l'avoir incorporé dans les produits de nos industries, textile, horlogère, chimique, mécanique, etc. Voilà où est notre devoir, par quoi nous éviterons qu'une fraction importante de notre population soit condamnée à chercher sa subsistance dans l'émigration. D'ailleurs, si nous devions échouer, c'est-à-dire même si, ce qu'à Dieu ne plaise, des milliers de nos concitoyens devaient s'en aller sous d'autres cieux chercher leur pain quotidien, hypothèse difficile et peut-être même impossible à satisfaire à l'avenir, si l'on songe aux mesures draconniennes prises avant la guerre déjà par le Nouveau-Continent pour restreindre l'importation de la main-d'œuvre chez lui, ceux qui resteraient au pays ne sauraient y vivre en autarchie. Il leur manquerait tout de même tous les produits que nous ne pouvons pas tirer de notre sous-sol pour la simple raison qu'ils ne s'y trouvent pas, notamment :

les combustibles solides et liquides, sans lesquels nous devons nous passer de ciment, de gaz d'éclairage, des sous-produits de la distillation des charbons — et j'en passe — ce qui provoquerait l'arrêt des constructions, une crise dans de nombreux secteurs de notre activité, notamment dans l'industrie chimique, etc. ;

les minerais de fer, de cuivre, d'étain, de nickel et d'autres métaux nécessaires à nos industries métallurgiques, faute de quoi chômage dans l'industrie des métaux ;

les laines et les cotons entraînant la réduction du travail dans les filatures, les tissages, etc., toutes diminutions d'activités industrielles qui se traduiront à leur tour par du chômage dans les corps de métier et l'artisanat qui en dépendent.

La double mission de l'exportation.

L'exportation a donc une double mission à remplir :

- 1^o procurer du travail à une fraction de nos concitoyens, et
 - 2^o fournir à nos industries les matières premières nécessaires à leur activité.
- * * *

1^o *Procurer du travail à une fraction de nos concitoyens et par là éviter le chômage et son cortège de misères et de rancœurs.* Or, on peut estimer que, sur une population totale d'environ 4 250 000 âmes, deux millions environ travaillent pour subvenir aux besoins du solde : femmes, vieillards et enfants ; ce sont les salariés de l'agriculture, de l'artisanat, des professions libérales, des administrations publiques ou privées, de l'hôtellerie, des transports, des industries d'exportation, etc. Ces dernières occupent, selon une étude faite et publiée par M. le conseiller national Speiser, environ 400 000 salariés de toutes catégories. Quel serait le sort de ceux d'entre eux qui, en cas de réduction des exportations, seraient réduits au chômage ? Dans lequel des autres secteurs de l'activité nationale faudrait-il les intégrer s'ils restaient au pays ?

Dans l'agriculture ? Peut-être. Mais pour une faible partie seulement et pour un temps limité et, en outre, à des salaires

qui seront vraisemblablement inférieurs à ceux payés par l'industrie. D'ailleurs, ne nous payons pas d'illusions et rendons-nous compte que pas plus que nos forces hydrauliques, même utilisées jusqu'à la dernière goutte du plus petit de nos torrents, ne sauraient nous libérer de l'importation des combustibles étrangers, il nous serait possible, en accentuant encore les effets du Plan Wahlen, d'arriver à tirer de notre sol de quoi nourrir tous les habitants du pays. Malgré tous les efforts déployés jusqu'ici pour augmenter le rendement de l'agriculture, nous ne produisons actuellement — je ne cite que ces deux exemples — qu'environ la moitié de nos besoins en céréales panifiables et le sixième seulement de ce que nous devrions pouvoir consommer en sucre. En outre, les prix de revient des produits de l'agriculture indigène sont, même en temps normal, nettement supérieurs aux prix d'achat des mêmes produits à l'étranger ; il en résulte que l'ouvrier du pays, à la machine ou à l'établi vers lesquels ses goûts personnels, l'école et l'apprentissage l'ont attiré, qui incorpore son travail dans des marchandises que l'on exportera pour les échanger contre des produits agricoles étrangers, contribue dans une plus large mesure à nourrir ses concitoyens que s'il prêtait ses forces et son temps à un agriculteur du pays. Notre devoir, notre intérêt est donc de tout faire pour maintenir cet ouvrier à son poste de travail habituel.

Pourrait-on verser ces chômeurs dans l'artisanat ou dans la construction ?

Cela paraît irréalisable aussi, car, s'il y a crise à l'exportation — les expériences passées l'ont démontré — il y aura diminution du pouvoir d'achat chez les salariés de ce secteur, arrêt ou du moins ralentissement des travaux du bâtiment et, par voie de conséquence, diminution d'activité dans l'artisanat lui-même. Celui-ci, au lieu d'embaucher le personnel libéré par l'industrie, se verra donc au contraire acculé à réduire lui-même son activité et par suite à débaucher ses propres collaborateurs.

On a beau tourner et retourner ce problème sous toutes ses faces, il n'a pas d'autre solution possible, logique et complète, que le maintien, je dirai même *le développement incessant de l'activité des industries d'exportation.*

Nous verrons, tout à l'heure, quels sont les obstacles qui risquent de s'opposer à l'accomplissement de cette mission et quelles sont, ou tout au moins quelles devraient être les mesures à prendre si nous voulons la mener à chef quand même.

2^o *L'exportation doit en outre fournir à nos industries les matières premières qui leur manquent du fait que la nature ne nous les a pas accordées.* Cette seconde mission est le corollaire inévitable de la première ; elle ne lui cède en rien en importance, car pour faire vivre nos industries, il faut évidemment leur fournir les moyens d'exécuter les commandes qu'elles auront enregistrées, en leur procurant les matières brutes dont elles ont besoin et auxquelles, c'est là le rôle utile et superbe qu'elles ont à jouer, elles incorporeront dans leurs bureaux et leurs ateliers le travail de nos cervaux et celui de notre main-d'œuvre, ce qui nous permettra de réexpédier par delà nos frontières, ennoblie, enrichie par l'intelligence et le travail nationaux, sous forme de machines finies, d'appareils de précision, de montres et d'autres produits, la matière inerte et sans vie que nous aurons importée.

Les obstacles.

Quels sont donc ces obstacles qui risquent d'entraver nos efforts dans l'accomplissement de ce programme et quelles chances avons-nous de pouvoir les vaincre ?

Il est bien certain que le volume des exportations du tout petit pays que nous sommes, même si nos industries travaillent à plein rendement, est insignifiant comparé aux possibilités d'absorption du marché mondial en biens consommables de toute nature. Nous devrions donc pouvoir, logiquement, caresser l'espoir d'étancher notre soif de travail à ce torrent de besoins à satisfaire. Mais cela ne sera possible que si nous réussissons à nous adapter, à tous les points de vue, aux exigences des acheteurs étrangers. Or, cette adaptation ne dépend, hélas, pas exclusivement ni de notre volonté, ni de nos possibilités. Qu'on le veuille ou non, il faut s'attendre à ce que dure encore, pendant un certain temps après l'arrêt des hostilités, le système actuel des économies dirigées ou semi-dirigées, pratiqué d'une façon générale par tous les pays. On ne conçoit pas en effet que les échanges commerciaux, entre la Suisse par exemple et l'un quelconque des pays avec lesquels elle possède actuellement un accord bilatéral d'échanges et de clearing, puissent échapper, dans l'après-guerre immédiat, au contrôle des gouvernements intéressés. Cela ne saurait en tout cas pas être le cas aussi longtemps que les paiements correspondant à ces échanges ne pourront pas faire en devises libres. Et même alors, il me paraît évident que les pays dévastés et appauvris par la guerre, disposant de ce fait d'un volume de devises ou d'or nécessairement limité comparé aux immenses besoins de leur reconstruction, voudront continuer à contrôler les importations de leurs nationaux, afin de les adapter, d'une part, aux possibilités de paiement du pays et, d'autre part, à un programme de reconstruction judicieusement conçu. Ce programme sera nécessairement établi de façon à accorder la priorité à ceux des ouvrages dont la remise en état présente le maximum d'intérêt pour la collectivité. J'imagine par exemple que la réfection des moyens de transport, des centrales électriques, des centres de production de toute nature, des usines, des maisons d'habitation, etc., bref de tout ce qui est nécessaire pour réintégrer la population dans le cycle du travail, passera avant le relèvement des œuvres d'art ou somptuaires, ou la mise en chantier d'ouvrages et d'usines, même nécessaires à l'activité future du pays, mais à longs délais de construction, ou dont l'utilité immédiate ne serait pas évidente. Il n'y aura plus de place pendant longtemps, ni pour le luxe, ni pour les fantaisies personnelles.

Les pays exportateurs, parmi lesquels la Suisse cherchera à revendiquer sa place, devront nécessairement s'adapter à cette situation, ce qui entraînera le maintien, sous une forme ou une autre, du régime actuel du contrôle des marchandises échangées, donc des permis d'exportation ; car, tant que ces échanges devront s'équilibrer, entre deux pays seulement, sans le concours des autres, il faudra bien les surveiller et les canaliser de telle sorte que l'équilibre ne soit pas rompu entre les entrées et les sorties de marchandises, non seulement en valeur, mais à tous les points de vue d'une saine économie nationale. C'est ainsi par exemple que la Suisse ne pourra pas se contenter de ne recevoir en échange de ses exportations que des devises ou de l'or. Les biens qu'elle exporterà comprendront nécessairement, à côté du travail indigène qu'on y a incorporé et qui, lui, se renouvelle, des matières prises dans les stocks existants qui iront donc en s'amenuisant progressivement, risquant d'entraîner l'arrêt de la vie industrielle par anémie de matières premières. Il est évident que ces matières premières doivent être réintroduites à l'intérieur de nos frontières par la voie de l'importation, la seule que nous puissions envisager, puisque notre pays ne peut pas les extraire de son sol.

Il y a là un problème extrêmement épiqueux, car un grand

nombre des pays qui sont clients du nôtre ne disposent pas non plus des matières premières dont nous avons besoin ou, s'ils peuvent en extraire de leur sous-sol, ils en ont eux-mêmes l'emploi pour leur propre activité, ou encore, c'est le cas de certains pays d'outre-mer, ils sont trop éloignés de nous pour nous en faire bénéficier à des conditions raisonnables.

Cette situation que nous ne sommes pas en mesure d'améliorer, ni de modifier, que nous devons donc subir, ne facilitera évidemment pas les initiatives individuelles en vue de la reprise des échanges internationaux ; il faut bien reconnaître que l'intervention de l'Etat est ici non seulement inévitable, mais qu'elle s'impose et que sans elle les actions individuelles seront vouées à un insuccès certain. Ces initiatives individuelles doivent cependant intervenir sans retard, même si elles précèdent l'action des pouvoirs publics, ne fût-ce que pour maintenir, éventuellement pour raffermir les relations commerciales ou personnelles nouées avant la guerre et en créer de nouvelles, en vue de l'époque, encore lointaine peut-être, mais qui finira bien par poindre à l'horizon où, après une période inévitable d'économie semi-dirigée, le jeu de la libre concurrence fera disparaître, espérons-le du moins, les multiples entraves nées de la guerre.

Les remèdes.

J'imagine qu'au début, tout au moins, de la période de reconstruction des pays dévastés, la question du prix des fournitures dont ils auront besoin jouera pour eux un rôle moins important que celle des délais de livraison. Si tel était le cas, la Suisse, pour autant que son appareil de production reste intact, se trouverait évidemment placée dans une situation favorable. Mais ces pays se rééquiperont rapidement ; c'est pour eux une nécessité vitale, en sorte que cet avantage initial disparaîtra assez vite pour se muer même en un handicap sérieux pour nous, du fait que là où l'outillage aura été démolé ou emporté, il sera nécessairement remplacé par un appareil de production neuf et moderne. A ce moment-là la bienfaire et le prix des fournitures suisses prendront le pas sur toute autre considération dans l'esprit de nos clients étrangers. Notre industrie d'exportation dépendra donc en définitive, après comme avant la guerre, de la *qualité* et de la *originalité de ses produits*, du *prix* auquel elle pourra les offrir sur les marchés extérieurs, de l'*habileté de ses négociateurs* et, ne l'oubliions pas, des *possibilités de paiement et de transport*, comme aussi, sans doute, des *crédits* qu'elle pourra consentir aux acheteurs étrangers.

Les crédits à l'exportation.

Au cours de l'année écoulée, la question des crédits à l'exportation a fait l'objet d'un très sérieux examen de la part des autorités fédérales assistées de spécialistes de la finance, du commerce et de l'industrie. Il est évident que l'octroi de crédits aux acheteurs des régions appauvries par la guerre, constituera un atout extrêmement précieux pour nos exportateurs, à la condition, cela va de soi, que ces crédits soient affectés à l'exécution des fournitures dont ils auront assuré la commande à nos industries.

Or, nos établissements industriels, même les plus puissants et quelle que soit d'ailleurs l'importance de leurs réserves, ne disposeront certainement pas de moyens financiers suffisant à l'octroi, sur leurs seules disponibilités, du volume des crédits nécessaires à des opérations de cette envergure qui, pour l'industrie des machines, peuvent s'étendre sur des mois, voire des années ; ils devront nécessairement faire appel aux établissements de crédit du pays, aussi bien pour

le financement de l'opération que pour le partage des risques qu'elle comporte. Et c'est ici que l'Etat peut et doit intervenir, en prenant lui aussi une part de ces risques à sa charge, en contre-partie des services que lui rendront les industriels et les financiers, du fait qu'ils contribueront, par leur intervention commune, à maintenir l'activité nationale et à combattre les effets du chômage à l'intérieur de nos frontières.

Or, depuis de nombreuses années, la Confédération garantit déjà aux industries d'exportation¹, dans certaines conditions bien déterminées il est vrai, le remboursement d'une partie des pertes réelles que ces industries pourraient subir du fait de circonstances indépendantes de leur volonté : risque de dépréciation des monnaies, encore qu'il conviendrait maintenant plus que jamais de ne vendre nos produits qu'en francs suisses effectifs ; difficultés de transfert et de moratoire ; incapacité de paiement, voire refus de paiement de la part des débiteurs étrangers, dus à des événements politiques, etc. Cette forme de l'appui de l'Etat est de beaucoup préférable au versement de subventions à l'exportation, comme cela s'est pratiqué dans les périodes de crise qui suivirent la précédente guerre ; elle est moins déprimante et surtout moins inquisitoire pour les industries qui en bénéficient et, de plus, ainsi que les expériences faites l'ont prouvé, beaucoup moins onéreuse pour les pouvoirs publics.

C'est ainsi, par exemple, qu'à fin septembre 1944, la perte de la Confédération au titre de la garantie des risques à l'exportation a atteint, en chiffres ronds, 7 millions de francs, correspondant à un total de sommes assurées par elle de 1 milliard et 62 millions, si bien que le pourcentage des pertes subies n'est que de 6,58 %. Mais il ne s'agit là que des affaires liquidées à fin septembre dernier ; d'autres sont naturellement encore en cours, pour lesquelles la Confédération a également accordé sa garantie en sorte qu'en fait, et toujours pour la même période, 12 000 demandes environ, présentées à la Commission des risques, ont été acceptées par elle, pour un montant total de sommes garanties d'environ 1,5 milliard, correspondant à un montant total de sommes facturées de plus de 2,7 milliards, ou encore à un total de salaires payés dans le pays qui peut être estimé à 1,12 milliard de francs.

Ces chiffres sont particulièrement éloquents ; ils démontrent l'importance des exportations dans l'économie du pays et prouvent de surcroît que la voie ouverte par la garantie des risques à l'exportation est la bonne et qu'elle constitue un puissant encouragement pour les exportateurs, quand bien même ceux-ci, je le rappelle encore, prennent à leur charge le 40 % environ des pertes subies, après déduction du bénéfice net.

Or, un pas nouveau de la plus haute importance pour l'avenir a été franchi dans ce domaine l'an dernier.

Afin d'adapter la garantie du risque à l'exportation aux nécessités du financement de l'exportation à long terme, le Département fédéral intéressé est désormais autorisé par le Conseil fédéral à appliquer les dispositions suivantes :

a) A la demande de l'exportateur ou de la banque assurant les crédits, le montant garanti peut être déterminé par le prix de vente brut et non plus, comme jusqu'ici, par le prix de vente diminué du bénéfice net. Comme le bénéfice net ne doit cependant pas entrer en ligne de compte pour le calcul de la garantie, le pour-cent appliquée des pertes

garanties sera plus faible si la garantie est calculée sur le montant total de la facture.

b) En cas de financement bancaire d'une exportation, les intérêts dont la banque doit tenir compte, constituant, du moins dans une certaine mesure, un élément des frais, peuvent être englobés jusqu'à un certain montant dans la garantie.

c) D'après la pratique appliquée jusqu'ici, l'indemnité prévue en cas de dommage n'était calculée, même pour des livraisons payées en plusieurs tranches, qu'après échéance de la dernière tranche. Afin que la garantie puisse faire l'objet d'une transaction bancaire, chaque tranche de paiement sera dorénavant traitée pour elle-même, de sorte que, pour chaque acompte, une garantie sera fixée dès le début, sous réserve d'un décompte final.

d) La garantie du risque à l'exportation est mobilisable sous certaines conditions dont l'énumération sortirait du cadre de cet exposé ; la Banque nationale suisse s'est déclarée d'accord d'accepter au réescompte les traites ou billets de change de l'exportateur endossés par la banque ayant ouvert le crédit.

Ces nouvelles dispositions, dont il y a lieu de se réjouir, ne joueront vraisemblablement un rôle que pour les affaires à long terme et présentant un caractère particulier.

Il faut espérer que cette inévitable, mais heureuse extension de l'ingérence des pouvoirs publics dans l'économie du pays portera tous les fruits que l'on est en droit d'en attendre. Mais, pour qu'elle atteigne son but, il faudra que les formalités à remplir pour en bénéficier soient faciles et rapides, libérées dans toute la mesure du possible de démarches, d'enquêtes et de discussions préalables, car l'exportateur, pour agir avec succès dans sa lutte contre la concurrence étrangère, devra plus que jamais être à même de prendre rapidement les décisions que comporteront les circonstances.

La qualité de nos produits.

Il est exact, et j'ai pu m'en rendre compte à plus d'une reprise au cours de mes nombreux voyages à l'étranger, que la marchandise suisse est généralement, dans l'esprit de nos acheteurs, synonyme de bienfaire ; mais j'ai constaté également que cette flatteuse appréciation n'est pas, ou du moins n'est plus, l'apanage exclusif des produits helvétiques. Nos exportateurs, parce qu'ils sont en face des difficultés que comporte leur action, sont parfaitement au courant de cette vérité ; mais le grand public semble l'ignorer encore et je vois là un danger qu'il faut absolument combattre parce que cette erreur, entretenue, involontaire sans doute, dans la presse et les conversations par des gens insuffisamment documentés, laisse subsister, dans l'opinion publique, l'impression qu'il suffit actuellement et qu'il suffira dans l'avenir, d'offrir nos marchandises sous le signe du drapeau national ou de l'arbalète fédérale pour que la concurrence soit définitivement évincée.

Ce slogan, devenu quasi légendaire, est, je le reconnaiss, la juste conséquence de l'exceptionnelle qualité de notre main-d'œuvre ainsi que de la conscience professionnelle de nos industriels. Vers la fin du siècle dernier, c'est-à-dire avant la généralisation du machinisme, la main-d'œuvre jouait un rôle notablement plus considérable qu'aujourd'hui dans la bienfaire de nos produits. L'essor extraordinaire que prit, au début du présent siècle, le développement des applications de l'énergie électrique et celui des forces hydrauliques de notre pays, fournit à nos industriels d'alors le tremplin qui leur permit de réaliser un bond remarquable dans la conception des machines hydrauliques, thermiques

¹ Voir l'article documentaire intitulé : « Pour développer nos exportations. La garantie contre les risques à l'exportation », paru dans le numéro 2, du 12 janvier 1945, du *Journal des Associations patronales*.

et, notamment, électro-techniques, grâce auquel ils prirent une avance incontestée sur leurs concurrents étrangers, qui contribua à porter au loin le renom de bienfacture des produits de notre industrie. Il me paraît superflu de rappeler, au pays de la montre, l'excellente renommée dont jouit notre industrie horlogère qui, depuis bien des décennies, a sa réputation faite, mais qui doit, elle aussi, de plus en plus lutter contre la production étrangère.

Loin de moi cependant l'idée de prétendre que la qualité de nos fabrications soit en baisse et que notre main-d'œuvre ait démerité. Mais il faut bien reconnaître cependant que nos concurrents étrangers ne sont restés ni passifs, ni inactifs. Poussés, eux aussi, par l'impérieuse nécessité de s'assurer des débouchés hors de leurs frontières, ils ont progressivement développé leurs écoles professionnelles, créé des laboratoires de recherche pour l'industrie, amélioré leurs procédés de fabrication, leur main-d'œuvre, leur outillage, souvent après avoir fait chez nous, dans nos propres écoles et dans nos propres usines, un apprentissage dont ils ont su tirer profit. C'est ainsi par exemple que le fameux « Made in Germany » qui devait, à l'origine, éveiller la méfiance de l'acheteur anglo-saxon pour les produits d'origine allemande, est devenu progressivement, pour certains articles fabriqués outre-Rhin, le synonyme de bienfacture.

Il ne faut pas oublier non plus que l'on peut se procurer aujourd'hui une grande variété de machines-outils de haute précision qui exécutent à la perfection toute une série d'opérations spéciales et délicates qui, jadis, exigeaient une main-d'œuvre artisanale de toute première qualité, de telle sorte que cette excellente main-d'œuvre, pour certaines fabrications de série du moins, n'a plus l'importance qu'elle avait autrefois sur la qualité du produit.

Ne nous berçons donc pas de fallacieuses illusions. Débarassons-nous, une fois pour toutes, de cette idée dangereuse parce qu'elle risque d'être un oreiller de paresse, que nos produits bénéficieront à l'avenir d'une sorte de cote d'amour, qu'on leur donnera la préférence à prix égal, voire supérieur, à ceux de l'étranger concurrent.

Les prix de nos produits.

Sur les marchés de la Péninsule ibérique, par exemple, j'ai constaté, au cours d'un voyage l'an dernier — et nos agents nous le confirment encore journellement — qu'on nous oppose des prix pratiqués par les industriels de la Suède et de l'Amérique du Nord qui sont environ 20 à 25 % en dessous des nôtres.

L'exactitude de ces constatations a d'ailleurs été confirmée par M. le Dr W. Boveri, dans un exposé qu'il a fait récemment à Bâle sur cette importante question.

Selon M. Boveri, les prix de vente des gros objets les plus représentatifs de l'industrie des machines ont subi, depuis 1939, les augmentations suivantes :

en Suisse	85 %
en Suède	72 %
en Angleterre	52 %
aux Etats-Unis	50 %

En d'autres termes, ce que l'Angleterre et les Etats-Unis peuvent livrer pour 150 à 152 francs, nous devons actuellement le vendre 185 francs ; l'écart est bien de l'ordre de 22 % environ.

D'où provient cette différence qui exclut pour nous, cela va de soi, toute possibilité de vente sauf à perte ?

Elle est peut-être, ai-je entendu dire, la conséquence d'un dumping pratiqué par nos concurrents pour s'assurer, en vue

de l'après-guerre, un marché nouveau qu'ils convoitent, ou pour consolider un marché ancien que l'éloignement ou les circonstances actuelles rendent hésitant ou infidèle. Je répudie, pour ma part, cette explication ; je la trouve trop facile, trop simpliste, et j'estime qu'il serait dangereux de s'en contenter. Serait-ce alors que cette différence provient d'une exécution trop coûteuse de nos propres fournitures ? Cela me paraît certain, car il faut bien reconnaître que toutes les composantes de nos prix de revient ont singulièrement augmenté au cours de la guerre actuelle. Il n'y a pas que les matières premières et la main-d'œuvre, dont je vous parlerai tout à l'heure, qui ont subi une hausse considérable ; toute la machine industrielle est beaucoup plus compliquée qu'autrefois du fait des multiples difficultés auxquelles il faut faire face depuis quelques années et qui sont la conséquence du blocus et du contre-blocus que les belligérants nous ont imposés. Je pense aux nombreux contrôles auxquels nous sommes soumis, sous la pression des circonstances, aux démarches sans nombre que nous devons entreprendre pour obtenir les matières premières importées ou indigènes ; aux contingents d'exportation et aux permis d'exportation qui en dépendent ; puis aux permis d'importation que nos clients étrangers doivent solliciter de leurs gouvernements et qui déclenchent le jeu du clearing ; aux difficultés de paiement résultant de ces clearings et aux risques financiers qui en découlent, bref à toutes ces démarches qui, par surcroit, subissent de constantes modifications du fait de la courte durée des accords commerciaux, fonction elle-même de l'évolution des circonstances sur les champs de bataille, des succès ou des insuccès militaires des belligérants. Et je ne parle pas des interruptions dans les transports terrestres et maritimes qui obligent l'industriel à mettre subitement en veilleuse certaines fabrications dont la livraison lui paraît de ce fait devoir être retardée, pour pousser au contraire l'exécution d'autres commandes qui lui sont réclamées parce qu'une contrée, libérée de l'envahisseur, entrevoit la possibilité d'une reprise de son activité. Il y a là, et j'en passe, une quantité de facteurs dont nous ne sommes pas les maîtres, que nous devons subir, qui contribuent dans une mesure certes non négligeable à l'augmentation de nos frais généraux, donc de nos prix de revient, et auxquels s'ajoutent encore les inévitables perturbations que provoquent, dans l'exploitation de nos usines, les mobilisations successives d'une partie de notre personnel, encore que, je me plaît à le reconnaître, les autorités militaires fassent leur possible, par l'octroi de congés, pour limiter les effets de ces fluctuations d'effectifs.

Mais, quelque importantes que soient les difficultés auxquelles je viens de faire allusion, elles ne sauraient à elles seules justifier la cherté de nos produits par rapport à ceux des pays cités. Faut-il alors incriminer le coût de la main-d'œuvre ou celui des matières premières ? Ou l'un et l'autre de ces éléments du prix de revient ?

Le prix de la main-d'œuvre, qui a augmenté, aux Etats-Unis, de 53 % environ, n'est monté en Suisse, comme en Suède et en Angleterre, que de 30 à 40 % ; on ne saurait donc lui imputer, à elle seule, le renchérissement de 85 % de nos fournitures.

Restent les matières premières ; or, l'augmentation de celles des matières premières qui interviennent dans la fabrication des produits de notre grosse industrie se chiffre en moyenne : sur le marché suisse par 108 %, en Suède par 80 %, en Angleterre par 52 % et aux Etats-Unis par 40 % seulement. Mais ces matières premières, je le répète, nous devons obligatoirement les importer et tandis que nous les

payons plus du double de leur prix d'avant-guerre, l'industriel britannique ne les paie que 50 % et l'industriel américain 40 % plus cher. Il faut espérer que cet écart considérable entre les prix pratiqués chez nous et ceux des pays producteurs se réduira dans l'avenir, encore que nous devrons toujours compter avec les frais de transport qui joueront à notre détriment.

Mais là aussi il convient de ne pas être trop optimiste. Quelle que soit l'habileté dont nos futurs négociateurs feront preuve dans l'élaboration des traités de commerce à venir, il ne serait pas surprenant que nous payions plus cher que nos concurrents des pays producteurs de matières premières, celles de ces matières que nous leur achèterons pour les incorporer dans des produits qui, en définitive, leur feront concurrence sur le marché mondial.

Et c'est pourquoi il sera nécessaire de tout mettre en œuvre pour diminuer nos frais de production partout où cela sera possible. Il paraît, il est vrai, bien difficile tant que le coût de la vie — qui semble heureusement, depuis quelques mois, vouloir rester stationnaire — n'aura pas diminué dans une très substantielle mesure, de songer à réduire les salaires et les frais sociaux. Des revendications nouvelles de la part des salariés peuvent même surgir et je veux espérer que la convention de paix sociale, signée en juillet 1937 entre l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie et les principaux syndicats de la métallurgie, renouvelée par deux fois dès lors, et en dernier lieu en juillet 1944 pour cinq ans, permettra de résoudre sans heurt et au mieux des intérêts généraux ces questions épineuses, dans l'excellent esprit de compréhension mutuelle qui a caractérisé jusqu'ici les rapports entre les signataires de cette convention.

Notons, à ce sujet, que parmi les charges sociales futures qu'il faut envisager, la mise sur pied sur le plan fédéral de l'assurance-vieillesse et survivants, dont les autorités s'occupent actuellement, est une mesure ardemment désirée et attendue par le monde des travailleurs. Il faut souhaiter que les Chambres fédérales se mettront rapidement d'accord sur un projet de loi que le peuple, qui, en définitive, décidera en dernier ressort, acceptera. Il faut espérer aussi que cette action, qui doit être financée par un prélèvement paritaire sur les salaires, sera conçue sur des bases solides et raisonnables, car elle constituera une charge évidente et non négligeable pour l'industrie, puisqu'elle se traduira nécessairement par une augmentation du prix de revient et contribuera de ce fait à rendre plus difficile encore la concurrence sur les marchés extérieurs. Il ne faudrait pas tout de même qu'à l'instar d'Ugolin, dévorant ses enfants pour leur conserver un père, cette action, si louable en soi, contribuât à sa propre ruine ; car une diminution de nos exportations, donc de l'activité industrielle du pays, réduirait les recettes de la future assurance et risquerait d'en compromettre l'équilibre financier.

Un autre élément dont l'action sur nos prix de revient est évidente, c'est l'organisation du travail dans nos ateliers, à laquelle nous devrons plus que jamais accorder toute l'attention qu'elle mérite, au point de vue de la préparation du travail, des procédés d'usinage, de la surveillance des opérations, de l'avancement des travaux, etc. La création, à l'Ecole polytechnique fédérale, d'un Institut d'organisation industrielle, destiné d'une part à former des ingénieurs d'exploitation sur une base scientifique et d'autre part à renseigner les industriels, par des conférences et des publications périodiques, ne peut que contribuer utilement à résoudre ce problème pour le plus grand bien de la collectivité.

Enfin, nos ingénieurs devront mettre toute leur intelligence au service de la recherche systématique de matériaux toujours mieux adaptés aux fonctions qui leur incombent, comme ils l'ont fait d'ailleurs au cours du récent passé, par l'étude des matériaux de remplacement destinés à parer à la carence de certains métaux dont l'importation était devenue impossible. Alors même que ces recherches, entreprises généralement dans un excellent esprit de collaboration par l'ensemble des usines intéressées, et non par chacune d'entre elles travaillant isolément, n'ont pas toujours abouti à des résultats satisfaisants, à telle enseigne que l'industrie, pour certaines applications des résines synthétiques notamment, ne demande qu'à revenir aux anciennes formules, il faudra persévérer dans cette voie où les pays en guerre, aiguillonnés par la nécessité, nous ont très probablement devancés.

Mais, pour pouvoir abaisser nos prix de revient par une diminution de la main-d'œuvre de fabrication, il faudra surtout que nos industriel· puissent disposer d'un outillage moderne, qui ne le cède en rien, ni en qualité, ni en importance, à celui que leurs concurrents des pays étrangers ne manqueront pas d'installer pour remplacer les installations que la guerre aura détériorées ou détruites ; il faudra, de plus, que cet outillage soit judicieusement adapté à nos activités futures. C'est là un programme dont l'importance n'échappe à personne, mais dont l'application intégrale se heurte à de sérieuses difficultés. Quelles seront, en effet, les activités futures de nos industries ? Pour quels genres de fabrication faut-il plus spécialement les équiper ? La réponse à cette importante question ne dépend pas exclusivement de nous, mais bien, en bonne partie, des exigences, impossibles à préciser aujourd'hui, des marchés futurs. Il est donc nécessaire d'agir avec prudence dans le choix des équipements destinés à réaliser cette modernisation de notre outillage national dont on parle beaucoup et dont le programme, si on voulait l'arrêter aujourd'hui déjà, dépendrait du degré d'optimisme ou de pessimisme avec lequel on envisage l'avenir.

D'ailleurs, les prix particulièrement élevés de tout ce qui est nécessaire au renouvellement de notre appareil de production, comme aussi la disette de certaines matières premières dont dépendent le bon fonctionnement, la précision et la durée des machines-outils, constituent une gêne très réelle à l'accomplissement immédiat de ce programme. Mieux vaut, à mon avis, en préparer soigneusement les bases et réserver son exécution pour l'époque où les inconvénients que je viens de signaler auront disparu en tout ou partie, et où de surcroît, la mise en chantier de ces travaux contribuera à combattre le chômage dans l'ensemble de notre industrie des machines.

Mais nos industries ne pourront financer cette action que si, à ce moment-là, elles en ont les moyens ; il faut donc que, par une politique financière prudente dans l'utilisation de leurs bénéfices, elles puissent, s'il en est temps encore, appliquer de substantiels amortissements aux installations existantes et créer d'importantes réserves pour les immobilisations futures. Aussi conviendrait-il que les autorités fiscales du pays comprennent qu'il y va de l'avenir de nos industries et qu'elles secondent les efforts de cette nature davantage qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici.

Et si, malgré toutes les précautions prises, les marchés extérieurs risquaient de nous échapper quand même, verrait-on une nouvelle dévaluation de notre monnaie ?

Il faut se rappeler que le niveau des prix mondiaux a une répercussion considérable sur nos possibilités d'expor-

tation. C'est à cause de ce niveau des prix qu'en 1936 nous avons dû procéder à une modification de la valeur de notre monnaie pour faire baisser nos prix d'exportation d'environ 30 %, vu qu'il était impossible de procéder à une déflation intérieure. Il faut reconnaître que cette amputation de 30 % ne provoqua pas, comme on aurait pu le craindre, une augmentation exagérée du coût de l'existence, qui eût été la conséquence du renchérissement des marchandises importées. En fait, l'indice suisse du coût de la vie se stabilisa à nouveau, vers la fin de 1937, après avoir augmenté lentement, au cours d'un an, de 6 % seulement. Mais il serait téméraire de penser que l'on pourrait renouveler dans l'avenir une opération de cette nature dans des conditions aussi favorables qu'alors.

On peut se demander encore si le déséquilibre actuel des salaires payés dans le monde subsistera ou si une certaine péréquation s'établira avec le temps. Ce n'est certes pas impossible, car certains pays belligérants, poussés par les nécessités du moment, ont limité, par voie législative, la montée des salaires chez leurs nationaux. Là aussi nous sommes en face d'une grosse inconnue, d'un phénomène qui nous échappe, mais qui ne sera pas sans influence sur la lutte que nos exportateurs auront à soutenir.

L'originalité de nos produits.

J'ai parlé de la qualité et du prix de nos produits ; j'aborderai maintenant une autre face du problème, un élément qui, de tous temps, a joué un rôle des plus importants pour le succès de nos exportations et qui conserve plus que jamais toute sa valeur pour l'avenir. Il faut que nos industries puissent livrer sans cesse des machines et des appareils nouveaux et constamment améliorés. Il faut absolument chercher à faire du neuf, de l'inédit, à réaliser des spécialités qui constituent si possible une exclusivité, pour un certain temps du moins, et qui attireront sur nos industries l'attention des acheteurs étrangers. Il me paraît absolument évident que d'énormes progrès ont été réalisés au cours de cette guerre dans tous les pays belligérants et dans tous les secteurs de leur activité industrielle. Poussés par la nécessité, ces pays ont mis à la disposition de leurs savants, de leurs ingénieurs et de leurs industriels d'énormes crédits destinés à la recherche scientifique et technique et il ne serait nullement étonnant que la fin de la guerre nous mette en face de réalisations insoupçonnées, non seulement dans le domaine des armements, mais dans tous les secteurs de la technique, et dont ces pays tireront profit pour les œuvres de paix. En Suisse, nous ne sommes certainement pas restés inactifs ; les résultats favorables de la plupart de nos industries au cours de ces dernières années leur ont permis de consacrer des sommes importantes au perfectionnement de leurs laboratoires, à la création de nouveaux centres de recherche et à la recherche elle-même. Nous n'ignorons pas que des résultats remarquables ont été obtenus dans le domaine de la chimie industrielle et pharmaceutique, de l'électro-technique, de la thermique, de l'hydraulique, de l'aérodynamique surtout, des instruments de précision, de la radio, etc., qui permettront à nos industries, j'en ai le ferme espoir, de s'assurer de nouveaux débouchés.

La recherche scientifique.

Mais cela ne suffit pas encore. Les industriels exécutent dans leurs laboratoires, en règle générale, des essais qui sont en corrélation directe avec leurs fabrications courantes, dont le but est d'améliorer les résultats acquis et de perfectionner leurs produits ; ils sont guidés en cela par le désir

bien légitime de n'explorer que les secteurs de leur activité propre où ils espèrent obtenir rapidement et sans trop de frais, car leurs moyens sont tout de même limités, des données d'expérience qui leur serviront de tremplin pour des améliorations futures, et qui se traduiront en définitive par une augmentation de leur chiffre d'affaires. La plupart des constructeurs suisses de machines possèdent des laboratoires équipés dans ce but ; ils ont compris que l'empirisme ancien qui, jusqu'au début de ce siècle, leur servait de point de départ pour leurs constructions, n'était pas suffisant et qu'il fallait toujours davantage faire appel, en vue de nouveaux progrès, aux données de la science soumises au contrôle de l'expérience. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières décennies, une collaboration toujours plus étroite s'est développée d'une part entre les établissements suisses d'instruction supérieure, les universités et l'Ecole polytechnique fédérale et, d'autre part, les industriels du pays.

L'Ecole polytechnique fédérale, entre autres, a mis sur pied de nombreux instituts de recherche qui ont à leur tête des professeurs éminents possédant non seulement la vaste culture nécessaire à leur enseignement, mais encore le désir passionné de la recherche scientifique. Alimentées financièrement par des sommes mises à leur disposition, soit par la Confédération, soit par des fonds particuliers, ou encore par des subventions des industriels, ces institutions se sont attaquées à la recherche scientifique pure, à la recherche fondamentale à but lointain, à celle qui, par opposition à la recherche industrielle à but limité, ne tend pas nécessairement à un résultat utilitaire immédiat. Bien entendu, la limite entre ces deux catégories de recherches n'est pas absolue et les savants comme les industriels les pratiquent, dans une certaine mesure, toutes deux, car le but final de l'une comme de l'autre, c'est en définitive d'arriver à ouvrir, à plus ou moins longue échéance, des champs d'activité nouveaux pour nos industries afin de leur procurer sans cesse de nouvelles occasions de travail.

La Suisse n'est d'ailleurs pas seule à avoir saisi l'importance économique de la recherche scientifique pure. Les Etats-Unis s'y sont attelés, il y a de nombreuses années déjà, en y consacrant des budgets considérables qui sont à l'échelle de leurs possibilités. En automne 1942, la Suède a mis sur pied une institution d'Etat dont la mission consiste à suivre le développement de la technique et à explorer tous les domaines susceptibles d'intéresser l'économie de ce pays. La Grande-Bretagne a créé, au début de 1943, son « Post-War Planning Committee », composé d'hommes de science, d'industriels et de représentants du gouvernement. Ce comité poursuit un but analogue.

Le Conseil fédéral, reconnaissant l'intérêt qu'une institution semblable présenterait pour le développement de nos industries, a convoqué, il y a quelques mois, une commission sur le modèle du comité anglais dont je viens de vous parler ; il en a confié la présidence à M. le directeur Zipfel, son très actif délégué aux occasions de travail. Cette commission, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, a pour mission d'accorder aux hommes de science du pays qui en feront la demande, des crédits destinés à stimuler la recherche scientifique dans les laboratoires de nos établissements d'instruction supérieure. Nulle exception n'est prévue quant à la nature même de ces recherches qui peuvent donc ressortir à l'une quelconque des disciplines universitaires. Mais, pour bénéficier des sub-sides envisagés, ces recherches doivent éveiller l'espoir qu'elles contribueront, à plus ou moins longue échéance, à la création de nouvelles occasions de travail pour l'industrie suisse ; elles doivent en même temps stimuler chez les jeunes

universitaires le sens et l'amour de la recherche scientifique et favoriser par là même le recrutement d'une élite de jeunes forces, soit pour les carrières professorales, soit pour les laboratoires de recherches de l'industrie privée.

Cet appel a été entendu ; l'enthousiasme avec lequel de nombreux professeurs et savants y ont répondu constitue déjà par lui-même un premier succès ; il apporte la preuve que l'idée d'associer dans une étroite collaboration la science et l'industrie a trouvé chez nos universitaires et chez nos chercheurs un accueil qui témoigne à la fois de l'intérêt que le monde scientifique porte au développement de nos industries et de son désir de contribuer à vaincre les difficultés au-devant desquelles s'achemine notre pays ; il constitue une manifestation réconfortante de cet esprit de solidarité et de coopération qui, plus que jamais, est nécessaire si nous voulons maintenir notre indépendance économique et continuer à vivre chez nous, sur notre sol, et libres comme par le passé. On voudrait pouvoir être convaincu que cette collaboration se manifestera, non seulement à l'intérieur de nos frontières et dans tous les domaines, politique, économique et social, mais aussi sur le plan international, ce qui, il faut bien le reconnaître, est malheureusement beaucoup plus problématique.

* * *

J'ai tenté de vous apporter la preuve que nos industries d'exportations ont pris, avec l'appui efficace et d'ailleurs nécessaire des pouvoirs publics, une série de dispositions dictées par la situation actuelle. Mais nous ne sommes pas au bout de nos peines ; l'avenir reste voilé de mystères qui peuvent s'épaissir encore. Il convient donc que nous continuions à être vigilants, que nous suivions jour par jour l'évolution des événements internationaux, afin de nous y adapter au mieux des circonstances et de nos possibilités.

Je pense toutefois que nous pouvons puiser dans notre ferme volonté de vaincre toutes les difficultés futures, comme aussi dans les leçons d'un passé où notre petite patrie a donné tant de preuves de sa vitalité et de ses facultés d'évolution, le courage nécessaire à entreprendre les tâches qui nous attendent.

Ayons donc confiance pleine et totale dans les destinées du pays.

Halle de gymnastique et de sports avec aménagement d'un terrain de jeux au Locle, Neuchâtel.

Extrait du rapport du jury du concours.

Le jury s'est réuni les 21, 22 et 27 février 1945 pour procéder à l'examen des projets exposés à la salle des Musées, au Locle. Sont présents : MM. M. Ponnaz, président du jury, ingénieur S. I. A., directeur des Travaux publics de la commune du Locle ; F. Decker, architecte S. I. A., Neuchâtel ; E. Merz, architecte communal, Le Locle¹ ; J.-P. Stucki, architecte communal S. I. A., La Chaux-de-Fonds ; Léon Boillot², architecte S. I. A., La Chaux-de-Fonds. M. H. Jaquet, conseiller communal et directeur des Services Industriels du Locle, fonctionne comme suppléant ; MM. B. Grand-

jean, inspecteur fédéral de gymnastique et de sport, et E. Perret, membre du Locle-Sports, fonctionnent comme experts.

Le suppléant et les experts assistent et participent aux opérations du jury.

Le président donne lecture d'une lettre adressée au Conseil communal du Locle en date du 17 février 1945 par le Comité de la Section neuchâteloise de la S. I. A., exprimant le vœu que la somme prévue pour les prix soit portée de 5000 à 7500 fr., afin d'être mieux en rapport avec le coût probable des constructions projetées (selon article 47 des « Principes de la S. I. A. et de la F. A. S. pour les concours d'architecture ») et avec l'importance du travail entraîné par l'établissement des plans à l'échelle 1 : 100.

Bien que le règlement du concours ait été soumis à l'état de projet d'abord, puis dans sa rédaction définitive, au secrétariat de la S. I. A. et doive de ce fait être considéré comme admis et intangible, le jury décide de recommander au Conseil communal du Locle de porter de 9000 à 11 500 fr. la somme globale affectée aux prix, achats éventuels et allocations spéciales prévues.

Vingt-deux projets sont admis conformément aux « Principes de la S. I. A. et de la F. A. S. pour les concours d'architecture » et toutes les pièces de ces projets sont prises en considération.

Au cours d'un examen d'ensemble des projets, le jury constate qu'un assez grand nombre s'écartent plus ou moins des conditions impératives du programme définies à l'article 31 des « Principes » susnommés. Cependant, vu le nombre de ceux qui, malgré ces erreurs, ont effectué par ailleurs un travail qui paraît de prime abord intéressant à d'autres points de vue, le jury décide de ne pas les exclure du classement, étant bien entendu toutefois que ces projets ne peuvent être primés.

Après visite du terrain et un nouvel examen de tous les projets, le jury, lors d'un *premier tour d'élimination*, écarte cinq projets pour insuffisance générale, ou parce qu'ils ne répondent pas à certaines prescriptions essentielles du programme.

Au *deuxième tour*, sont éliminés huit projets qui ne révèlent pas de qualités suffisantes ou donnent lieu à des critiques portant notamment sur les points suivants : implantation du bâtiment, composition du plan, architecture.

Le jury passe encore une fois en revue tous les projets éliminés, puis il décide de soumettre à un examen approfondi les projets non éliminés et d'en faire une critique détaillée avant de procéder à une dernière élimination et au classement. Il se base pour cela sur les *critères* suivants :

Le ou les *corps de bâtiments* devraient être placés de préférence au *nord-est de la parcelle disponible*, directement en bordure de celle-ci, de façon à réservier une surface maximum aux emplacements de gymnastique, de sports et de jeux, et éviter les ombres portées des bâtiments sur les emplacements.

Une *piste de 110 mètres* de longueur au moins est à réservier pour la course de 100 mètres.

L'emplacement le plus favorable pour l'*entrée du bâtiment* paraît être à l'angle nord-est de la dite parcelle, permettant aux élèves des écoles d'accéder aux halles et place de gymnastique, de sports et de jeux par le plus court chemin.

L'accès de la *halle de gymnastique* étant interdit aux pieds chaussés, il est indispensable que les *vestiaires* aient leur *accès direct* à cette halle.

Une abondante aération de ces vestiaires est nécessaire ;

(Voir suite page 139.)

¹ Fonctionne comme rapporteur.

² Remplace M. E. Saladin, mobilisé.